

| | | |
|--|---|-------------------|
| | DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT | IND B DEC 2020 |
| | | PAGE 1/25 |

Il est de votre responsabilité de détruire les versions antérieures de ce document

SCI DU BOISJARRY

(JUIGNAC 16190)

RESUME NON TECHNIQUE....

| | | |
|--|---|-------------------|
| | DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT | IND B DEC 2020 |
| | | PAGE 2/25 |

Il est de votre responsabilité de détruire les versions antérieures de ce document

PRÉAMBULE

La SCI du a été créé en 2019. Elle résulte de l'association de la société ARTS & FEUX, représentée par M. Éric CHARPENTIER et la société CSP Pyrotechnie, représentée par M. Florent HARFI. La mise en commun des ressources de ces deux sociétés a fait apparaître de nouveaux besoins.

Composée d'un effectif moyen de 5 personnes, la société propose ses services à travers la mise en place et l'emploi d'artifices sur des sites de tirs, par du personnel qualifié.

Afin de répondre aux nouveaux enjeux les deux gérants susnommés, ceux-ci ont décidé de créer un nouveau dépôt de stockage d'artifices de divertissement de DR 1.3 et 1.4, sur la commune de Juignac (16).

Pour la réalisation du projet, M. CHARPENTIER et M. HARFI ont acheté les parcelles 595, 596, 597, 598, 599, 600 et 601 de du Boisjarry. Par la suite M. CHARPENTIER rachète les parcelles 597 et 598 possédées par M. CHARPENTIER à titre personnel pour y vivre (zone habitation). Cela représente une superficie totale d'environ 40 000 m².

Le site est une ancienne ferme agricole du XVIII^{ème} siècle et les terrains n'ont fait l'objet d'aucune installation de type Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

Un chemin communal traverse les parcelles en bordure de bois, ce chemin n'a pas été entretenu par la commune depuis plus de 10 ans. Selon le code rural, son entretien revient de plein droit au propriétaire du terrain.

Le secteur principal d'activité est la commercialisation d'artifices de divertissement.

Le stockage d'objets explosifs ainsi que la partie administrative (bureaux et siège social) sont situés **au Lieu-Dit Boisjarry**

La SCI DU BOISJARRY est distributrice des produits suivants :

Types d'artifices proposés :

⇒ Tableaux pyrotechniques pour tir de feux d'artifices de collectivités.

Activités pyrotechniques actuelles de l'entreprise principale :

⇒ Stockage, d'artifices pyrotechniques (pour feux d'artifices, destinés aux professionnels et aux municipalités).

⇒ Opérations de réception et livraison d'artifices de divertissement en emballages agréés au transport (ADR)

Le dépôt principal de la **SCI DU BOISJARRY** sera donc situé à Juignac. La validité et la conformité du projet sont l'objet de ce dossier.

Tout d'abord le site de la **SCI DU BOISJARRY** sera un dépôt de produits de classe 1. Ces produits sont des artifices de divertissements. Deux déclinaisons d'explosifs qui sont

| | | |
|--|---|-------------------|
| | DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT | IND B DEC 2020 |
| | | PAGE 3/25 |

Il est de votre responsabilité de détruire les versions antérieures de ce document

appelées division de risque seront présentes sur le site. Il s'agit des divisions de risque 3 et 4.

Caractéristiques de la Division de Risque 3 :

- Matières et objets comportant **un risque d'incendie avec un risque léger de souffle** ou de projection ou de l'un et l'autre, **mais sans risque d'explosion en masse** qui brûlent les uns après les autres avec des effets minimes de souffle ou de projection ou de l'un et l'autre.

Caractéristiques de la Division de Risque 4 :

- Matières et objets **ne présentant qu'un danger mineur en cas de mise à feu ou d'amorçage** durant le transport. **Les effets sont essentiellement limités au colis** et ne donnent pas lieu normalement à la projection de fragments de taille notable ou à une distance notable. Un incendie extérieur ne doit pas entraîner l'explosion pratiquement instantanée de la quasi-totalité du contenu du colis.

Ensuite, on retrouve la quantité qui sera stockée sur le site :

Quantité de stockage pour :

- D.R 1.3 = 9 000 kg de matières actives
- D.R 1.4 = 34 500 kg de matières actives

Ce genre d'artifice peut générer des dangers, tels qu'un départ de feux ou encore la formation d'une onde de pression voire une déflagration. Pour éviter cela, plusieurs dispositions sont mises en place.

- L'on retrouvera en premier lieu la règle de compatibilité de stockage des produits dangereux, autrement dit les produits de D.R 1.3 seront physiquement séparés des produits de D.R 1.4.
- Il est important ensuite de respecter une règle de confinement de densité, plus précisément il s'agit de ne pas stocker plus d'une certaine masse (kg) dans un volume donné (m³). Cette règle de précaution permet d'éviter les effets en chaîne (Transmission Combustion Explosion).
- A cela s'ajoute la partie emballage du produit. Etant donné que tous les produits transitent tous les jours sur les routes de France et d'Europe, les réglementations en vigueur pour les emballages de la classe 1 sont très strictes, afin de réduire au maximum le risque de survenance d'un accident.

| | | |
|--|---|-------------------|
| | DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT | IND B DEC 2020 |
| | | PAGE 4/25 |

Il est de votre responsabilité de détruire les versions antérieures de ce document

- Pour conclure en cas d'incident (incendie ou autre) dans une cellule de stockage, le confinement qui se caractérise par le volume de l'enceinte, la surface des ouvertures, la résistance des parois et des ouvertures afin de garantir le dégazage ou décharge évite la formation d'une onde de pression.

Pour maîtriser les éventuelles ondes de pression ou incendie, des calculs de zones d'effet ont été réalisés par cellule de stockage. Ceux ci permettent de connaître les zones d'effets et de sécuriser les personnes et les biens situés dans l'environnement immédiat du site.

Tous les éléments susvisés sont non techniques et présentent le contexte du projet, la nature et le volume de l'activité, les rubriques et les nomenclatures ICPE ainsi que les dangers et moyens de protection mis en œuvre.

| | | |
|--|---|-------------------|
| | DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT | IND B DEC 2020 |
| | | PAGE 5/25 |

Il est de votre responsabilité de détruire les versions antérieures de ce document


PRÉSENTATION DES RÉDACTEURS

La Société CAPYRO® (Conseil ADR & Pyrotechnie Sud) a été mandatée pour la réalisation du Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter l'installation.

CETTE ETUDE A ETE REALISEE PAR :

CAPYRO®
 Conseil ADR & Pyrotechnie Sud
 ESPACE JOSEPHINE – 243 RUE DU COMMERCE
 83140 SIX FOURS LES PLAGES
 Tél : 09.67.71.69.56 Tél : 06.74.88.47.82
 E-mail : contact@capyro.com
 Web : <http://capyro.com>

SIRET : 811 284 975 00018 Code : 7490B



| SYNTHESE DES EVOLUTIONS DU DOCUMENT | | | | |
|-------------------------------------|-----------|---|--------------|-------------|
| IND | DATE | NATURE DE L'EVOLUTION | REDACTEUR | APPROBATEUR |
| Projet | Juin 2019 | Création du document | T. Hernandez | M. Parlant |
| A | Nov 2019 | Réponses aux remarques client | D. Moretta | M. Parlant |
| B | Dec 2020 | Modification suite aux recommandations de la MRAe | D. Moretta | M. Parlant |

| |
|---------------------------------|
| Rédigé par : Damien MORETTA |
| Vérifié par : Thierry HERNANDEZ |

| | | |
|--|---|-------------------|
| | DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT | IND B DEC 2020 |
| | | PAGE 6/25 |

Il est de votre responsabilité de détruire les versions antérieures de ce document

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| PREAMBULE..... | 2 |
| PRESENTATION DES REDACTEURS | 5 |
| 1. PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE | 7 |
| 1.1. INTRODUCTION | 7 |
| 1.2. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR | 7 |
| <i>Renseignements généraux</i> | <i>7</i> |
| 2. RESUME DE L'ETUDE D'IMPACT | 8 |
| 2.1 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT | 8 |
| 2.2 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT | 14 |
| 2.3 LES MESURES COMPENSATOIRES ET LEURS COUTS..... | 17 |
| 3. RESUME DE L'ETUDE DE DANGER..... | 18 |
| 3.1 POTENTIEL DE DANGER DES PRODUITS | 18 |
| 3.2 RISQUES PRESENTES PAR LES INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS..... | 19 |
| 3.3 REDUCTION DES POTENTIELS DE DANGER..... | 20 |
| 3.4 RISQUES D'AGRESSIONS EXTERNES | 20 |
| 3.5 ANALYSE DES RISQUES | 21 |
| 3.6 MOYENS DE PREVENTION | 24 |
| 3.7 MOYENS D'INTERVENTION | 24 |
| 4. CONCLUSION..... | 25 |

TABLEAUX

| | |
|--|----|
| Tableau 1 : Bruits et vibrations | 15 |
| Tableau 2 : Synthèse des déchets générés sur le site et modes de traitement associés ... | 16 |
| Tableau 3 : Mesures compensatoires | 18 |
| Tableau 4 : Évaluation du niveau de probabilité (Montage)..... | 21 |
| Tableau 5 : Évaluation du niveau de probabilité (Stockage)..... | 21 |
| Tableau 6 : Évaluation du niveau d'exposition (Montage) | 22 |
| Tableau 7 : Évaluation du niveau d'exposition (Stockage)..... | 22 |

FIGURES

| | |
|--|----|
| Figure 1: Plan de situation..... | 8 |
| Figure 2: Photo aérienne de la SCI du BOISJARRY..... | 9 |
| Figure 3: Photo aérienne Ech 1/4000 ^e | 10 |
| Figure 4: Plan de situation Ech 1/50000 ^e | 13 |

| | | |
|--|---|-------------------|
| | DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT | IND B DEC 2020 |
| | | PAGE 7/25 |

Il est de votre responsabilité de détruire les versions antérieures de ce document

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

1.1. INTRODUCTION

Dans le cadre de la création d'un dépôt de stockage d'artifices de divertissement les dirigeants des société CSP Pyrotechnie et ARTS & FEUX se sont associés et ont mis en commun leurs ressources. Afin d'augmenter le volume de stockage et pour des raisons de sûreté et de sécurité, les gérants, M. CHARPENTIER ET M. HARFI décident de faire l'acquisition de terrains suffisamment dimensionnés. Ces derniers se situent en zone rurale sur la commune de Juignac lieu-dit "Bois Jarry ». Le dépôt est localisé à l'ouest de Juignac, à proximité de du lieu-dit Les Pérotin, au milieu de prairies et de forêts.

L'effectif moyen de l'entreprise est de 5 personnes.

Les associés Monsieur Éric Charpentier et Monsieur Florent Harfi possèdent plus de 22 ans d'expérience et de pratique de la mise en œuvre de feux d'artifices.

Types d'artifices proposés :

⇒ Tableaux pyrotechniques pour tir de feux d'artifices de collectivités.

Activités pyrotechniques actuelles de l'entreprise principale :

⇒ Stockage, d'artifices pyrotechniques (pour feux d'artifices, destinés aux professionnels et aux municipalités).

⇒ Opérations de réception et livraison d'artifices de divertissement en emballages agréés au transport (ADR)

Ce dépôt permettra de stocker une quantité maximale de **43 500 kg de Matières Actives** D.R 1.3, D.R 1.4 G et S, soumettant l'installation de stockage au régime de l'autorisation au titre de la rubrique 4220 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et **12 Kg de Matières Actives** au titre de la rubrique 4210-1b.

1.2. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Renseignements généraux

| | |
|-------------------|---|
| Raison sociale : | SCI DU BOISJARRY |
| Forme juridique : | Société Civile Immobilière |
| Capital : | 1 000 € |
| Siège social : | Lieu-Dit Boisjarry 16190 Juignac (33) 06 92 76 69 83 |
| N°SIRET : | 847 667 680 00015 |
| N° RCS : | |
| Code APE : | 6820B (activités récréatives et de loisirs) |

Il est de votre responsabilité de détruire les versions antérieures de ce document

Signataire de la demande : Messieurs Éric CHARPENTIER et Florent HARFI
Qualité : Co-Gérants
Adresse du site objet de la demande :
Effectif de l'établissement prévu : 5 personnes.

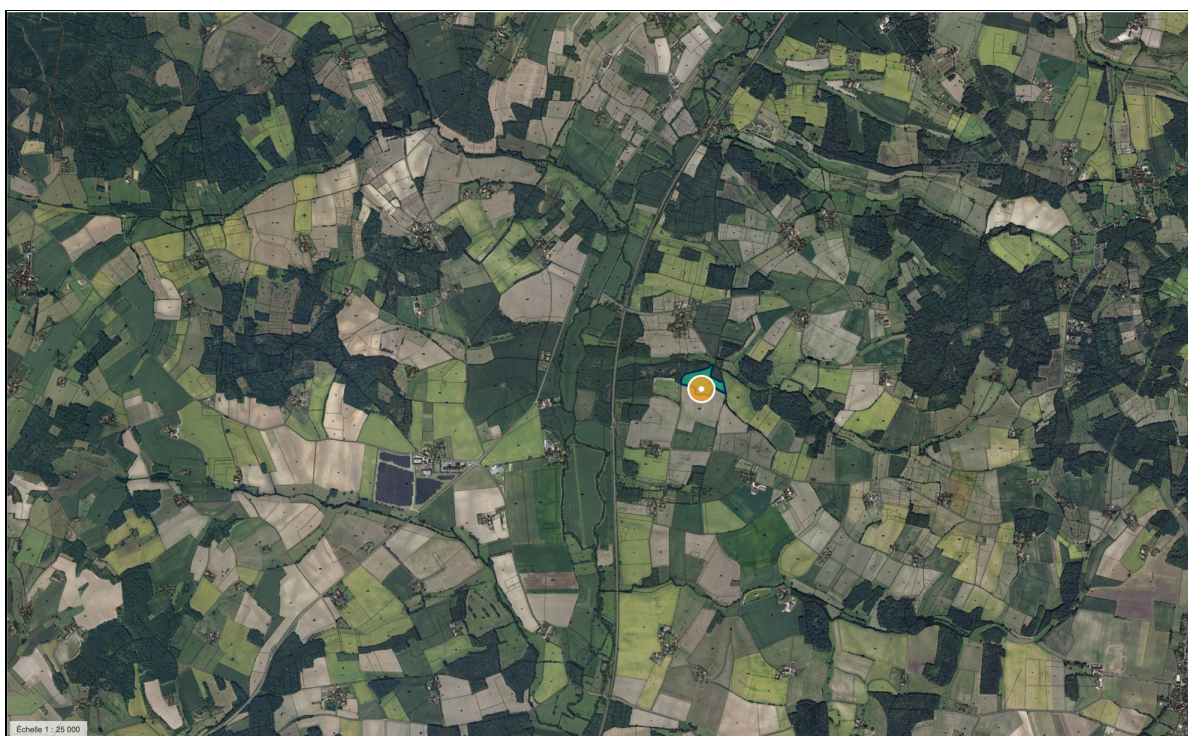
2. RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

2.1 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

➤ Localisation

La société SCI DU BOISJARRY est située dans le département de Charente (16) sur la commune de Juignac.

Le dépôt d'artifices de divertissement est implanté sur la ferme Boisjarry, qui se situe dans une zone rurale au milieu de champs agricoles.



Carte du site SCI DU BOISJARRY

Figure 1: Plan de situation

Source : **Géoportail - IGN**

La commune de Juignac est située à :

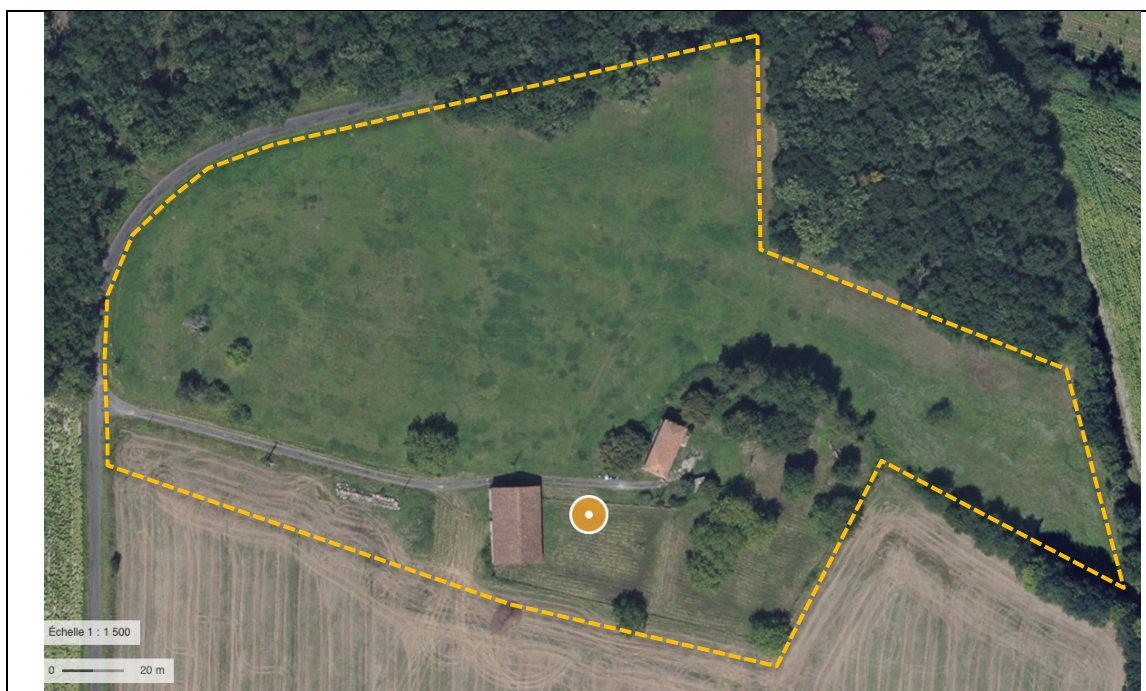
- 4 km au sud-est de Montmoreau-Saint-Cybard,
- 30 km au sud d'Angoulême,
- 12 km d'Aubeterre,
- 15 km de Villebois Lavalette,
- 20 km de Ribérac,
- 27 km de Barbezieux.

Il est de votre responsabilité de détruire les versions antérieures de ce document

Les principaux axes de communication du secteur se rapprochant du site sont :

- La Départementale D10: reliant Aixe-sur-Vienne et la limite de la Charente
- La Départementale D24 : reliant Sainte-Sévère à Salles-Lavalette
- La Départementale D709 : reliant Montmoreau à Bergerac.
- La Départementale D674 : reliant Angoulême à Saint-Denis-de-Pile

Dans le cadre de ses activités la SCI DU BOISJARRY s'est installée sur la ferme Boisjarry dans une zone rurale isolée.



SCI du Boisjarry

Figure 2: Photo aérienne de la SCI du BOISJARRY

Sources : **Géoportail**

Il est de votre responsabilité de détruire les versions antérieures de ce document



Plan cadastre de la SCI du BOISJARRY

Figure 3: Photo aérienne Ech 1/4000^e

Source : **Géoportail - IGN**

A proximité du site de la SCI du BOISJARRY nous retrouvons :

- A 300 mètres au nord, le lieu-dit les Pérotin avec des habitations individuelles.
- A 600 mètres au sud des habitations individuelles du lieu dit Le Pras.

LA SURFACE TOTALE D'EMPRISE AU SOL DU SITE EST DE 40 000 M² DONT 1026 M² SONT DES SURFACES COUVERTES.

L'enceinte pyrotechnique de la SCI DU BOISJARRY est conforme à la réglementation pyrotechnique et ICPE puisqu' elle est composée d'un grillage d'une hauteur de 2 mètres équipé de bavolets et de système de détection et vidéosurveillance APSAD P3.

Le site est implanté sur les parcelles **N°595, 596, 597, 598, 599, 600, 601 et une partie de la parcelle N° 602**

Il est de votre responsabilité de détruire les versions antérieures de ce document

➤ Sensibilité de l'environnement

La sensibilité de l'environnement issue de l'analyse de l'état initial du site est présentée dans le tableau ci-après

| Contraintes et servitudes | Site concerné (Oui / Non) | Commentaires |
|---|------------------------------|--|
| Climatologie | Non | Climat de plaine |
| Air | Non | Air de bonne qualité |
| Foudre | Non | Densité de foudroiement égale à la moyenne nationale |
| Géologie | Non | La réhabilitation et la construction des bâtiments en structures de stockage n'impacte pas la géologie du site |
| Sismicité | Non | Exposition faible, fréquence faible |
| Hydrogéologie | Non | Pas de forage à proximité du site |
| Captages eau potables (AEP) | Non | Pas de captage AEP au niveau du site d'étude |
| Servitudes hydrauliques | Non | Pas de ruisseau présent sur le site |
| Zones inondables | Non | Exposition faible, fréquence faible |
| Gestion des eaux | Oui | Gestion des eaux pluviales |
| Mouvements de terrain par réhydratation des argiles | Oui | Aléa fort |
| Milieux protégés ou remarquables | Oui | 2 zones Natura 2000 1 ZNIEFF dans un rayon de 3km |
| Voisinages particuliers | Non | Site implanté en zone rurale |
| Servitudes d'urbanisme | Oui | Activités futures compatibles avec le PLU |
| Patrimoine culturel et archéologique | Non | 1 monument classé ou inscrit, dans le rayon d'affichage, pas d'impacte des zones d'effets |
| Infrastructures routières | Oui | La D142 à proximité n'a pas d'influence sur le site et vice et versa. |

Tableau 1 - Sensibilité de l'environnement

| | | |
|--|---|-------------------|
| | DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT | IND B DEC 2020 |
| | | PAGE 12/25 |

Il est de votre responsabilité de détruire les versions antérieures de ce document

➤ Le niveau sonore

Les activités de stockage seront sans nuisance sonore pour l'environnement du site. L'installation est construite, équipée et exploitée de façon telle que son fonctionnement ne puisse être à l'origine de bruits susceptibles de compromettre la santé ou la sécurité du voisinage ou de constituer une nuisance pour celui-ci.

➤ Le trafic routier

Le dépôt est situé dans une zone rurale agricole, pour laquelle le trafic routier est relativement faible. Une légère augmentation du trafic est envisagée lors de la pleine saison avec des livraisons / expéditions plus fréquentes, cependant rien de réellement significatif, au vu de la faible activité routière existante.

Le site pyrotechnique de la SCI DU BOISJARRY est situé à l'Ouest de la commune de Juignac.

Son implantation géographique privilégiée (éloignement des villages avoisinants), lui permet de mettre en œuvre des moyens techniques adaptés pour assurer son activité pyrotechnique de stockage dans des conditions optimales de sécurité.

Concernant l'activité de transport à l'extérieur du site, les périodes de fortes activités se situant en juillet, août et décembre, n'influence que peu les dangers sur l'environnement.

Durant ces périodes de fortes activités, les quantités de matières déplacées sont faibles et dépendent des activités présentes dans la région. Les transports s'effectuent en conformité avec la réglementation A.D.R.

Ces éléments permettent de réduire les impacts potentiels sur l'environnement des transports à l'extérieur du site.

Les itinéraires de ces transports extérieurs sont la route vers les Perrotin puis prendre la D142 pour rejoindre la D674 qui en direction de Monmoreau-Saint Cybard ou de Montboyer.

**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
D'EXPLOITER UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

IND B
DEC 2020

PAGE
13/25

Il est de votre responsabilité de détruire les versions antérieures de ce document



Figure 4 : Itinéraire principal

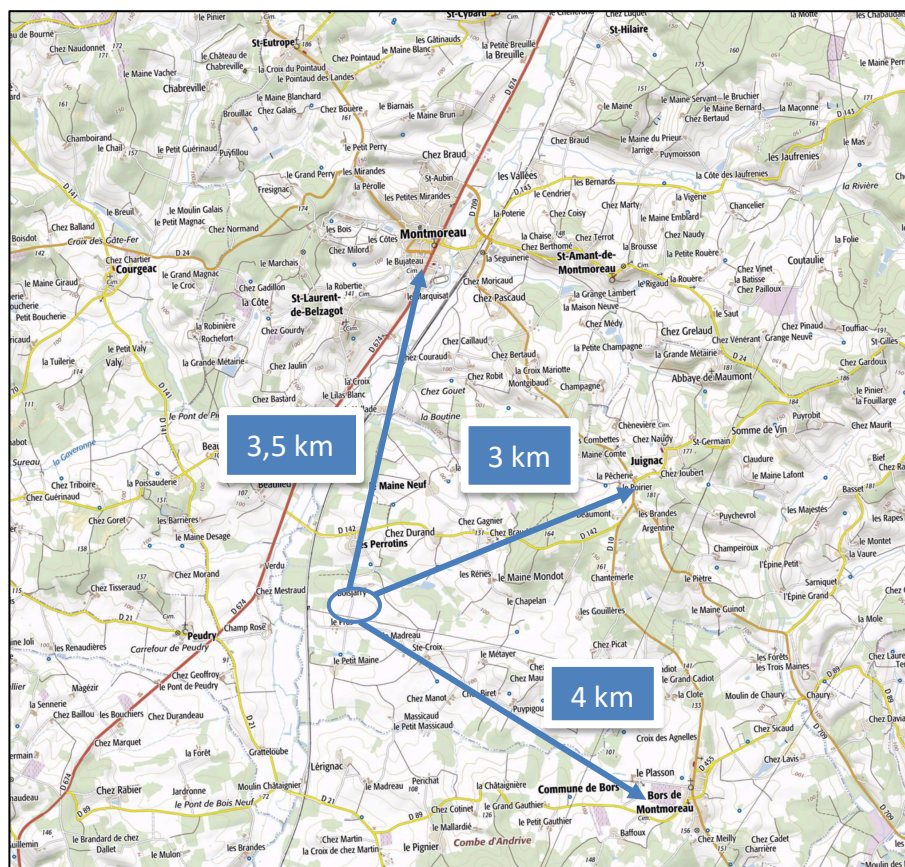


Figure 5: Plan de situation Ech 1/50 000^e

| | | |
|--|---|-------------------|
| | DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT | IND B DEC 2020 |
| | | PAGE 14/25 |

Il est de votre responsabilité de détruire les versions antérieures de ce document

2.2 ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

➤ Impact paysager

Le projet d'installation qui compose le site de la SCI du BOISJARRY, le dépôt d'artifices de divertissement aura peu d'impact sur le paysage, l'urbanisme et les biens.

➤ Étude d'incidences sur les zones naturelles

Dans un périmètre de 3 km autour du site étudié (Rayon d'affichage), on recense 2 sites Natura 2000.

- Vallée de la Tude FR5400419 (670m)
- Coteaux du Montmorélien FR5400420 (1,8km)

Dans un périmètre de 3 km autour du site on recense 1 ZNIEFF de type II

- ZNIEFF 540120099 : Vallées de la Nizonne, de la Tude de la Dronne en Poitou-Charentes (670m)

➤ Impact sur l'eau

Le site utilise l'eau des sources de captage de la Frédeline, l'évacuation des eaux pluviales se fait par le réseau communal.

Les consommations d'eau :

- Limité à l'eau sanitaire, de boisson et l'eau utilisée pour le nettoyage des installations et équipements. Celles-ci sont négligeables devant les consommations totales en eau employées pour l'agriculture environnante.

L'évacuation des eaux pluviales :

- Pas d'impact sur le volume des eaux pluviales rejetées et ne modifie pas leur gestion.

Les eaux souterraines :

- Impact négligeable sur les prélèvements dans les eaux souterraines et notamment dans la nappe de craie libre.

Du fait que les activités de stockage du site n'utilisent que des produits ouvrés, il n'y a pas de produits pulvérulents dans les eaux de nettoyage, donc pas de pollution. Les surfaces imperméables ne drainent que très peu de polluants dus à l'activité logistique du site.

L'activité ne nécessite pas d'utilisation excessive de ressource en eau. L'activité de stockage ne génère pas de pollution pour les eaux superficielles et souterraines.

Il est de votre responsabilité de détruire les versions antérieures de ce document

➤ Impact sur le sol et le sous-sol

Les produits mis en œuvre dans le cadre des activités du dépôt ne sont pas susceptibles d'engendrer une pollution des sols.

Le ruissellement des eaux de toitures se déverse directement sur le pourtour du bâtiment sans disposition particulière. La localité du site et son isolement font que les polluants pouvant être présents sur la toiture du bâtiment sont négligeables. La pollution du sol par infiltration des eaux de ruissellement de toiture est quasi inexistante.

➤ Impact sur l'air

Aucune opération susceptible d'émettre des poussières en quantité importante ne justifie le recours à un contrôle périodique d'atmosphère.

➤ Émissions sonores et trafic routier

Rappel : Les émissions sonores émises par l'installation ne doivent pas être à l'origine, dans les zones à émergence réglementée, d'une émergence supérieure aux valeurs admissibles définies dans le tableau suivant :

| Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée (incluant le bruit de l'installation) | Emergence admissible pour la période allant de 7H à 22H, sauf les dimanches et jours fériés | Emergence admissible pour la période allant de 22H à 7H, ainsi que les dimanches et jours fériés |
|---|---|--|
| Supérieur à 35 et inférieur ou égal à 45 dB (A) | 6 dB (A) | 4 dB (A) |
| Supérieur à 45 dB (A) | 5 dB (A) | 3 dB (A) |

Tableau 1 : Bruits et vibrations

Les véhicules de transport à l'intérieur de l'installation sont conformes aux dispositions en vigueur en matière de limitation de leurs émissions sonores.

L'usage de tout appareil de communication par voie acoustique gênant pour le voisinage, est interdit ; toutefois le dispositif d'alarme anti intrusion prévu sur le dépôt disposera d'une alarme sonore dont le fonctionnement aura un caractère exceptionnel.

Trafic routier lié à l'exploitation du site : Les livraisons ont lieu en moyenne trois à cinq fois par an. La saison estivale de juin à septembre étant le pic d'activité du site pour les mois d'activités les plus chargés.

Les voies de circulation et d'accès à la « zone pyrotechnique » sont clairement définies et délimitées.

| | | |
|--|---|-------------------|
| | DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT | IND B DEC 2020 |
| | | PAGE 16/25 |

Il est de votre responsabilité de détruire les versions antérieures de ce document

Une seule entrée avec portail permet un accès direct aux locaux pour les services de secours en cas d'accident (voie pompiers).

Les voies de circulation et d'accès ont été implantées de façon à limiter l'exposition des personnels aux risques représentés par les produits contenus dans les cellules de stockage.

Elles permettent le cheminement des produits de manière rationnelle et sûre.

Ces voies sont implantées et aménagées en tenant compte des hypothèses retenues dans le calcul des zones d'effets.

➤ Les déchets

Les éventuels déchets banals (bois, papier, plastique etc.) et non souillés par des produits toxiques ou polluants seront récupérés selon des filières spécialisées. Un tri sélectif sera réalisé.

L'état des emballages sera vérifié à chaque livraison et les emballages abimés seront immédiatement retirés de l'installation et éliminés dans des conditions répondant à la loi du 15 juillet 1975 et aux textes pris pour son application.

Les déchets d'artifices (raté de tir) font l'objet d'une procédure gérée par la SCI DU BOISJARRY pour le retour chez le fabricant pour analyse des causes de non fonctionnement.

Les déchets pyrotechniques définis ci-dessus susceptibles d'être présents dans l'installation sont limités à 6 kg de Matières Actives. La SCI DU BOISJARRY utilise une filière d'élimination « Fabricant » qui s'occupe du transport et de l'élimination.

| TYPE DE DECHETS | CODE DECHET | QUANTITE PRODUITE | MODE DESTOCKAGE SUR SITE | MODE DE COLLECTE ET D'ELIMINATION |
|---|---|-------------------|------------------------------|--|
| Déchets verts issus du débroussaillage des abords | 02 01 03 (Déchets de tissus végétaux) | Variable | Immédiatement évacué du site | Plate-forme de compostage intercommunale |

Tableau 2 : Synthèse des déchets générés sur le site et modes de traitement associés

L'ensemble des déchets verts émanant du débroussaillage des abords des bâtiments sera immédiatement évacué du site pour éviter toute augmentation du risque d'incendie. Ces déchets seront acheminés jusqu'à la plate-forme de compostage intercommunale.

| | | |
|--|---|-------------------|
| | DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT | IND B DEC 2020 |
| | | PAGE 17/25 |

Il est de votre responsabilité de détruire les versions antérieures de ce document

➤ Patrimoine architectural et archéologique

Le site d'étude ne se situe pas dans un périmètre de protection du patrimoine architectural ou dans une zone d'emprise de site archéologique.

➤ Hygiène et salubrité

Le site sera maintenu en état de propreté permanent.

➤ Utilisation rationnelle de l'énergie

L'ensemble du dépôt est alimenté en électricité. L'installation électrique dessert les alimentations électriques suivantes :

- Alimentation électrique des systèmes de détection d'intrusion (système alarme et vidéo conforme à l'arrêté de 2005)
- Alimentation électrique extérieure pour l'éclairage du dépôt asservi au déclenchement du système d'alarme

Les installations électriques des bâtiments sont conformes au décret n°88-1056 du 14 novembre 1988.

L'alimentation électrique de chaque local pyrotechnique, non dédiée à la sûreté, peut être coupée par un disjoncteur.

Le site sera vertueux en matière de consommation d'énergie.

➤ Émissions lumineuses

L'éclairage de toutes les installations pyrotechniques est assuré par des tubes LED installés dans des boîtiers IP54 minimum.

Le site pourra nécessiter un éclairage lumineux extérieur de la zone d'activité afin de sécuriser l'activité en période de faible luminosité.

La SCI DU BOISJARRY veillera à ce que cet éclairage lumineux satisfasse la limitation des nuisances lumineuses.

➤ Volet sanitaire

Les rejets du site ne présenteront pas de risque pour la santé des riverains.

2.3 LES MESURES COMPENSATOIRES ET LEURS COÛTS

La SCI DU BOISJARRY prévoit la mise en place de mesures compensatoires visant à réduire l'impact de ses activités sur son environnement et à améliorer la sécurité.

Il est de votre responsabilité de détruire les versions antérieures de ce document

La synthèse des mesures compensatoires prises pour chaque type d'impact identifié ainsi que les coûts d'investissements sont indiqués dans le tableau ci-après.

| Aspect | Mesures compensatoires | Coût de l'investissement |
|--|-----------------------------------|--------------------------|
| Nuisances visuelles | Néant | / |
| Nuisances sonores | | |
| Maîtrise des effets d'un sinistre | | |
| Maîtrise d'un sinistre et limitation des impacts | Isolation coupe-feu des bâtiments | 50 000,00 € |
| Maîtrise de l'énergie et impact sur le climat | Isolation thermique des bâtiments | 26 000,00 € |
| Nuisances sonores | Néant | / |
| Maîtrise des rejets aqueux | Néant | / |

Tableau 3 : Mesures compensatoires

Ces investissements représentent un coût total estimatif de près de **76 000,00 € HT**.

3. RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE DE DANGER

L'étude de danger a pour but de mettre en évidence les accidents susceptibles d'intervenir, les conséquences prévisibles et les mesures de prévention propres à en réduire la probabilité et les effets. Elle décrit les moyens rassemblés sur le site, pour intervenir sur un début de sinistre et les moyens de secours publics qui peuvent être sollicités.

3.1 POTENTIEL DE DANGER DES PRODUITS

- Un "potentiel de danger" correspond à un ensemble technique nécessaire au fonctionnement du processus envisagé.

L'objectif est de présenter les risques internes et externes aux installations du dépôt de la SCI DU BOISJARRY afin d'identifier les potentiels de dangers.

L'identification de ces potentiels de dangers permet de préparer l'analyse de risques. Il s'agit de détecter les « facteurs d'agression externe », c'est à dire les causes d'accidents sur les installations du dépôt, liées à leur environnement extérieur (naturel, humain ou industriel).

Les produits présents dans le stockage de la société sont des artifices de divertissement classés D.R 1.3 et 1.4. Ils sont emballés et conditionnés dans des locaux fermés et sécurisés. Ces artifices de divertissement sont fermés et solides ainsi au

| | | |
|--|---|-------------------|
| | DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT | IND B DEC 2020 |
| | | PAGE 19/25 |

Il est de votre responsabilité de détruire les versions antérieures de ce document

risque de fuite et d'épandage n'est à envisagé. De plus les produits sont stockés de façon à ne pas générer des risques supplémentaires par les non compatibilités chimiques.

3.2 RISQUES PRÉSENTÉS PAR LES INSTALLATIONS ET ÉQUIPEMENTS

Pour certains des scénarios¹, ils peuvent ne pas être pris en compte dans l'étude de dangers. Ces exclusions spécifiques sont assorties de conditions et de prescriptions dont il convient de démontrer le respect avant de procéder à leurs exclusions. Pour ces scénarios en particulier, aucune mesure spécifique supplémentaire n'est donc étudiée.

Analyse des risques liés aux produits chimiques mis en œuvre dans les installations du projet. En plus des caractéristiques intrinsèques de dangerosité des produits, l'objectif est aussi de décrire les conditions dans lesquelles les substances à l'état isolé ou en mélange avec d'autres peuvent conduire à des accidents. Dans le cas du dépôt de la SCI de BOISJARRY, aucun produits chimiques n'est mis en œuvre. Les incompatibilités chimiques des produits pyrotechniques sont identifiées et ne seront pas stocké dans les mêmes zones.

Indentifications des risques liés aux équipements de stockage, manutention et annexes, aux conditions opératoires des procédés, aux opérations d'approvisionnements (transferts de produits autres que par canalisation – livraison par camion, déchargement/chargement) et à une perte d'utilités (eau, électricité, air, gaz).

Cette analyse nous permet de dresser un « inventaire global des risques » et ainsi analyser les potentiels de dangers des installations projetées.

¹ Partie 4 de la circulaire n°2010/12 du 10 mai 2010 - récapitulatif des exclusions spécifiques pour certaines installations ou certains évènements, certains évènements externes, pouvant provoquer des accidents majeurs.

**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
D'EXPLOITER UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

IND B
DEC 2020

PAGE
20/25

Il est de votre responsabilité de détruire les versions antérieures de ce document

| TYPE d'événements/d'installations | PARAGRAPHE de la première partie de cette circulaire | DOMAINE D'EXCLUSION | | |
|---|--|---|-----------------------------------|----------------------|
| | | Appréciation de la démarche de maîtrise des risques à la source (MMR) | Maîtrise de l'urbanisation (PPRT) | Plan d'urgence (PPI) |
| Chute de météorite. | AM 10 mai 2000 ou § 1.2.10 circulaire | x | x | x |
| Séismes d'amplitude supérieure aux séismes maximums de référence éventuellement corrigés de facteurs, tels que définis par la réglementation, applicable aux installations considérées. | AM 10 mai 2000 ou § 1.2.10 circulaire | x | x | x |
| Cures d'amplitude supérieure à la crue de référence, selon les règles en vigueur. | AM 10 mai 2000 ou § 1.2.10 circulaire | x | x | x |
| Événements climatiques d'intensité supérieure aux événements historiquement connus ou prévisibles pouvant affecter l'installation, selon les règles en vigueur. | AM 10 mai 2000 ou § 1.2.10 circulaire | x | x | x |
| Chute d'avion hors des zones de proximité d'aéroport ou aérodrome, c'est-à-dire à plus de 2 000 mètres de tout point des pistes de décollage et d'atterrissage. | AM 10 mai 2000 ou § 1.2.10 circulaire | x | x | x |
| Rupture de barrage de classe A ou B au sens de l'article R.214-112 du code de l'environnement ou d'une digue de classe A, B ou C au sens de l'article R.214-113 de ce même code. | AM 10 mai 2000 ou § 1.2.10 circulaire | x | x | x |
| Actes de malveillance. | AM 10 mai 2000 ou § 1.2.10 circulaire | x | x | x |
| Phénomènes sur un véhicule de transport d'explosifs stationné à titre exceptionnel sur site. | 1.2.7, 2.2.6, 3.2.10 | x | x | |

3.3 RÉDUCTION DES POTENTIELS DE DANGER

En amont de l'analyse de risques, il est important de procéder à l'étude de réduction des potentiels de dangers, afin de s'assurer que même si les installations possèdent de nombreux potentiels de dangers, ces derniers ne peuvent pas être diminués au regard de la nature des activités et de la capacité de production.

La réduction des potentiels de dangers est étudiée sur la base de 4 critères :

- Minimisation des stocks,
- Substitution des produits,
- Modération des conditions opératoires,
- Simplification des procédés.

3.4 RISQUES D'AGRESSIONS EXTERNES

Les principales causes externes des risques pour un site industriel sont les séismes, les glissements de terrain, les inondations, la foudre, la malveillance ou les activités voisines.

Les séismes, les glissements de terrain ainsi que les inondations peuvent être écartés des risques spécifiques du site en raison de leur fréquence mais ils sont tout de même à prendre en compte en vue de l'exposition du site.

Concernant la foudre, le département n'est que très faiblement concerné par la foudre, cependant, la SCI BOISJARRY suit les prescriptions de l'ARF prévoit l'installation d'un parafoudre pour le site et l'interdiction de manutention en cas d'orage.

| | | |
|--|---|-------------------|
| | DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT | IND B DEC 2020 |
| | | PAGE 21/25 |

Il est de votre responsabilité de détruire les versions antérieures de ce document

Pour éviter les risques d'actes de malveillance, le site est entièrement clôturé et ne disposera d'une unique entrée. L'accès à la zone pyrotechnique sera réglementé et contrôlé par télésurveillance. Le dépôt sera entouré d'une double clôture (celle de la propriété et celle de l'enceinte pyrotechnique.). Les locaux du dépôt sont fermés à clé en dehors des heures ouvrables.

3.5 ANALYSE DES RISQUES

La phase précédente d'identification des potentiels de dangers du site a permis d'identifier les événements redoutés qui vont faire l'objet de l'analyse de risques. L'objectif de l'analyse de risques est donc, pour chaque événement redouté considéré, d'en identifier les causes et les conséquences, ainsi que les moyens de prévention et de limitation des effets mis en place. Par l'intermédiaire d'une cotation, les événements pouvant conduire à des scénarios d'accidents majeurs sont mis en évidence.

▶ Zone de Mise en liaison et de Stockage intermédiaire

| N° ER | Type d'événement redouté | Emplacement | Niveau de probabilité | |
|-------|---------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------|--------------------------|
| | | | Arrêté du 26.09.80 | Arrêté du 25.09.05 (MMR) |
| ER-1 | Initiation du phénomène pyrotechnique | Aire de Chargement / Déchargement | P1 | D |
| ER-2 | | Cellule B01 (grappage) | P2 | C |

Tableau 4 : Évaluation du niveau de probabilité

▶ Zones de Stockage

| N° ER | Type d'événement redouté | Emplacement | Niveau de probabilité | |
|-------|---------------------------------------|-------------|-----------------------|--------------------------|
| | | | Arrêté du 26.09.80 | Arrêté du 25.09.05 (MMR) |
| ER-3 | Initiation du phénomène pyrotechnique | Cellule A01 | P1 | D |
| ER-4 | | Cellule A02 | P1 | D |
| ER-5 | | Hangar | P1 | D |

Tableau 5 : Évaluation du niveau de probabilité (Stockage)

**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
D'EXPLOITER UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

IND B
DEC 2020

PAGE
22/25

Il est de votre responsabilité de détruire les versions antérieures de ce document

► **Zone de Mise en liaison et de Stockage intermédiaire**

| N° ER | Emplacement | Surface des terrains couverte par les effets à l'extérieur au site (ha) | | | Estimation du nombre de personnes exposées | | | Niveau de gravité |
|-------|-----------------------------------|---|----------|-----------|--|----------|-----------|-------------------|
| | | SEI (Z4) | SEL (Z3) | SELS (Z2) | SEI (Z4) | SEL (Z3) | SELS (Z2) | |
| ER-1 | Aire de Chargement / Déchargement | 0 | 0 | 0 | < 1 | < 1 | Néant | 1 |
| ER-2 | B01 Grappage | 0 | 0 | 0 | < 1 | < 1 | Néant | 1 |

Tableau 6 : Évaluation du niveau d'exposition

► **Zone de Stockage**

| N° ER | Emplacement | Surface des terrains couverte par les effets à l'extérieur au site (ha) | | | Estimation du nombre de personnes exposées | | | Niveau de gravité |
|-------|-------------|---|----------|-----------|--|----------|-----------|-------------------|
| | | SEI (Z4) | SEL (Z3) | SELS (Z2) | SEI (Z4) | SEL (Z3) | SELS (Z2) | |
| ER-3 | Cellule A01 | 0 | 0 | 0 | < 1 | < 1 | Néant | 1 |
| ER-4 | Cellule A02 | 0 | 0 | 0 | < 1 | < 1 | Néant | 1 |
| ER-5 | Hangar | 0 | 0 | 0 | < 1 | < 1 | Néant | 1 |

Tableau 7 : Évaluation du niveau d'exposition (Stockage)

Il est de votre responsabilité de détruire les versions antérieures de ce document

L'ensemble des évènements redoutés inventoriés ci-dessus est reporté dans la matrice MMR ci-dessous.

| Échelle de probabilité quantitative | Echelle de probabilité qualitative | Niveau de probabilité | | | | | | | |
|-------------------------------------|--|-------------------------|----------|-----------------------------|--------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------|--|
| | | | | | | | | | |
| $> 10^{-2}$ | Evènement courant sur le site considéré | Occasionnel | A | | | | | | |
| $10^{-3} < P < 10^{-2}$ | Evènement s'étant déjà produit sur le site | Peu fréquent | B | | | | | | |
| $10^{-4} < P < 10^{-3}$ | Evènement similaire déjà rencontré dans le secteur d'activité | Rare | C | | | | | | |
| $10^{-5} < P < 10^{-4}$ | Evènement s'étant déjà produit, mais ayant fait l'objet de mesures correctives significatives | Extrêmement rare | D | ER-1, ER-3, ER-4, ER-5 | | | | | |
| $< 10^{-5}$ | Evènement non rencontré au niveau mondial, mais non impossible au vu des connaissances actuelles | Rarissime | E | | | | | | |
| | | | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | |
| Niveau de gravité | | | | Modéré | Sérieux | Important | Catastrophique | Désastreux | |
| Effets létaux significatifs | | | | Néant | Aucune personne exposée | Au plus 1 personne exposée | Moins de 10 personnes exposées | Plus de 10 personnes exposées | |
| Premiers effets létaux | | | | Néant | Au plus 1 personne exposée | Entre 1 et 10 personnes exposées | Entre 10 et 100 personnes exposées | Plus de 100 personnes exposées | |
| Effets irréversibles | | | | Moins d'1 personne" exposée | Moins de 10 personnes exposées | Entre 10 et 100 personnes exposées | Entre 100 et 1000 personnes exposées | Plus de 1000 personnes exposées | |

Tableau 12 : Grille MMR des évènements redoutés du site

| | | |
|--|---|-------------------|
| | DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT | IND B DEC 2020 |
| | | PAGE 24/25 |

Il est de votre responsabilité de détruire les versions antérieures de ce document

3.6 MOYENS DE PRÉVENTION

Les risques d'incendie seront minimisés par l'interdiction :

- De fumer sur le site,
- D'allumer des appareils à feu nu dans les ouvrages ou à l'air libre,
- L'obligation d'un permis de feu pour tout travail avec point chaud,
- Contrôles techniques des installations électriques et par du matériel ATEX dans les zones le nécessitant.

Des murs fort ou coupe-feu séparent les différentes cellules du dépôt de stockage ou du hangar. De plus, tous les équipements électriques seront conformes à la réglementation, contrôlés et entretenus régulièrement.

Le site sera pourvu de dispositifs contre la foudre (hangars métalliques faisant office de cage de faraday).

Des consignes d'exploitation adaptées aux risques seront distribuées au personnel.

3.7 MOYENS D'INTERVENTION

Des moyens d'intervention sont présents sur le site afin de réagir rapidement à tout événement accidentel.

- Moyens humains (personnel formé),
- Moyens matériels (extincteurs, panoplie incendie, batte à feu).

En cas de sinistre sur le site, les pompiers qui interviendraient en premier lieu se trouvent au Centre d'Incendie et de Secours de Montmoreau Saint Cybard.

La localité ne dispose pas de borne d'incendie et de secours, cependant un bassin d'eau de 120m³ est présent sur le site et sera mis à disposition des secours.

Ces moyens seront suffisants pour circonscrire un incendie dans un délai raisonnable².

² D9, Guide pratique d'appui de dimensionnement des besoins en eau pour la défense extérieur contre l'incendie, Edition juin 2020.

| | | |
|--|---|-------------------|
| | DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT | IND B DEC 2020 |
| | | PAGE 25/25 |

Il est de votre responsabilité de détruire les versions antérieures de ce document

4. CONCLUSION

En conclusion, le dépôt de stockage présentera un niveau de risque limité.

Suite à l'étude détaillée des risques, il apparaît que l'ensemble des évènements accidents n'aura pas d'impact sur les riverains ou sur l'environnement du site.

Le site étant un lieu de stockage de produit ouvré solide, ces derniers ne présentent pas de risque de pollution de son environnement ni de danger

Ce constat est principalement le résultat de la maîtrise des risques mis en place par la société par des éléments de sécurité tel que :

- L'isolement des zones de stockages de matières combustibles par des parois coupe-feu, (REI 15 mini).
- La mise en place de consignes de sécurité qui sont appliquées par tous,
- L'adaptation des moyens de prévention et d'intervention.
- Une protection contre la foudre